

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 13 - 16 février 2001**

## PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 9 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2001/9-C/3**  
10 janvier 2001  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— NÉPAL 6151.01

### Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal

<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>98 000</b>
Durée du projet	Douze mois (1er juillet 2001–30 juin 2002)

#### Coût (dollars E.-U.)<sup>1</sup>

Coût des produits alimentaires pour le PAM	5 178 380
Coût total pour le PAM	7 567 432
Coût total pour le HCR	4 000 000
Coût total	11 567 432

<sup>1</sup> En octobre 2000, un dollar des Etats-Unis équivalait à 72,90 roupies népalaises.

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Asie et Europe orientale (OAE): M. J. Powell tél.: 066513-2209

Conseiller pour le développement, OAE: Mme A. Asrat tél.: 066513-2260

Should you have any questions regarding matters of dispatch of documentation for the Executive Board, please contact the Supervisor, Meeting Servicing and Distribution Unit (tel.: 066513-2328).



# Résumé

Les réfugiés bhoutanais, principalement d'ascendance népalaise, ont commencé à affluer au Népal vers la fin de 1990. En 1993, il y en avait déjà plus de 80 000, provisoirement admis avec le statut de réfugiés. Depuis lors, il n'y a eu chaque année qu'un nombre limité de nouveaux arrivants. En mars 2000, il avait été enregistré dans les sept camps 97 940 personnes en tout. En juin 2001, le total de l'assistance du PAM aux réfugiés bhoutanais représentera une valeur d'environ 62,6 millions de dollars E.-U., le montant global de l'assistance directe étant estimé à quelque 106 millions de dollars, chiffre qui comprend les contributions du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des ONG.

Les réfugiés étant parvenus, au fil des ans, à s'organiser de façon remarquable, cette opération est devenue de plus en plus efficace et économique. La participation des femmes aux structures de gestion des camps s'est considérablement améliorée, spécialement au cours des deux dernières années. Les organisations féminines gèrent actuellement la plupart des ressources fournies par le système des Nations Unies et les ONG pour promouvoir la création de nouvelles activités génératrices de revenus et le développement des services sociaux. La mission conjointe d'évaluation PAM/HCR qui s'est rendue dans le pays en mai 2000 a signalé que, d'une manière générale, la situation des réfugiés, ainsi que leur état de santé et leur situation nutritionnelle, continuent d'être adéquats et stables. Cependant, le niveau de l'aide alimentaire et non alimentaire qui leur est fournie a récemment diminué et est maintenant tombé au plus strict minimum. Les réfugiés demeurent lourdement tributaires de l'assistance extérieure, notamment parce que le gouvernement hôte continue d'appliquer une politique de non-intégration.

Après une longue impasse politique et huit séries de pourparlers au niveau ministériel, qui n'ont pour l'essentiel abouti à rien, le processus bilatéral de négociation a été relancé après que le HCR s'est rendu dans les deux pays en avril/mai 2000. Après la visite du Haut Commissaire, les deux gouvernements se sont officiellement engagés à régler dès que possible la situation des réfugiés, qui dure depuis longtemps. Cet engagement représente à lui seul un net infléchissement des positions antérieures et marque un progrès notable sur la voie d'une solution durable. D'autres mesures concrètes devront maintenant être adoptées pour que la communauté internationale continue d'appuyer cette opération.

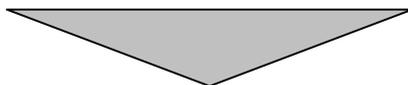
Pendant la période 2001–2002, qui sera critique, l'aide alimentaire du PAM doit à la fois contribuer à la satisfaction des besoins essentiels des réfugiés grâce à des distributions générales de rations et à des programmes d'alimentation supplémentaire ciblés et faciliter la création d'un climat propice au rapatriement ou à l'intégration des réfugiés et partant à la recherche d'une solution durable. Dans le contexte de cet objectif général, l'aide supplémentaire que fournirait le PAM pour appuyer des activités complémentaires génératrices de revenus, des programmes de formation professionnelle et des programmes d'horticulture



familiale devrait contribuer à renforcer les mécanismes de survie et les compétences des réfugiés pour les aider à reprendre rapidement une vie normale.

Le descriptif de cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) reflète une approche coordonnée qui vise à faciliter le rapatriement et/ou l'intégration des réfugiés en exploitant la volonté politique qui se manifeste actuellement de trouver une solution durable à ce problème des réfugiés qui dure depuis longtemps. Toutefois, cette opération doit être conçue de manière très souple car il faudra qu'un grand nombre de variables se précisent avant qu'un plan d'action et un calendrier définitifs puissent être formulés et acceptés par toutes les parties intéressées.

## Projet de décision



Le Conseil d'administration approuve l'IPSR Népal 6151.01—Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal (WFP/EB.1/2001/9-C/3).



## CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

### Contexte national et local

1. Le Népal fait partie des pays les moins avancés (PMA) et des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). En 1998, le produit national brut (PNB) par habitant du pays, qui compte 22 millions d'habitants, dépassait à peine 200 dollars E.-U. La moitié environ de la population du pays vit dans les plaines du *Terai* (le long de la frontière méridionale avec l'Inde), qui ne couvrent que 23 pour cent du territoire national. Le Népal est l'un des pays les plus pauvres du monde et a été classé au 144<sup>ème</sup> rang sur 174 dans le Rapport sur le développement humain publié par le PNUD en 1999.
2. Selon les estimations établies par le Gouvernement népalais en 1996, 42 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, fixé, du point de vue de la nutrition, à 2 250 kilocalories par personne et par jour. Les femmes et les enfants pauvres des régions rurales sont les plus vulnérables et les plus exposés. Le Népal a l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés du monde (475 pour 100 000 naissances vivantes) et un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 118 pour 1 000; les deux tiers de ces décès sont imputables à la malnutrition.
3. Les deux districts de Jhapa et de Morang, où sont installés les camps de réfugiés bhoutanais, sont les plus à l'est du pays et se trouvent dans la région fertile du *Terai*, dont la production agricole est excédentaire. Ces deux districts, dont la population était estimée à plus de 1,5 million d'habitants en 1999, sont au nombre de ceux où la densité de population est la plus forte. Par suite, principalement, de leur proximité avec la frontière indienne ainsi que du développement du réseau routier et de l'infrastructure industrielle, ces deux districts sont, selon un indice composite reflétant 39 indicateurs clés de développement, parmi les 10 premiers des 75 districts du pays.
4. L'ensemble du *Terai* demeure un attrait puissant pour d'innombrables travailleurs migrants, pour la plupart dépourvus de qualifications, provenant des contreforts et des régions montagneuses pauvres du Népal, ce qui non seulement met encore plus à contribution la terre et des possibilités d'emploi déjà limitées mais aussi aggrave le problème des populations sans terre. De fait, il existe dans la région du *Terai* de vastes poches de pauvreté extrême. De larges secteurs de la population n'ayant que très peu d'argent, ils peuvent difficilement acheter les produits agricoles en excédent, qui sont facilement écoulés sur les marchés indiens.

### Assistance fournie jusqu'à présent

5. Entre janvier 1992 et juin 2001, le PAM aura engagé au total quelque 62,6 millions de dollars d'aide alimentaire, représentant au total plus de 165 000 tonnes de produits. Ce chiffre comprend également l'augmentation budgétaire pour le premier semestre de 2001 approuvée par le Conseil d'administration en octobre 2000. Pendant la même période, le HCR aura fourni au total pour quelque 38,1 millions de dollars d'assistance pour la réalisation de programmes de soins et d'entretien, plus un montant additionnel de 3,5 millions de dollars dans le cadre d'un programme de relèvement des régions affectées par les réfugiés.
6. Depuis le début de cette opération, il a été dépensé plus de 106 millions de dollars sous forme d'appui direct aux réfugiés, y compris le financement apporté par ailleurs à des ONG pour des programmes d'aide complémentaires dont la valeur a représenté environ un



million de dollars par an jusqu'en 1998, montant qui est brutalement tombé à 400 000 dollars en 1999. Ainsi, l'assistance directe aux réfugiés bhoutanais a représenté en moyenne 125 dollars par réfugié et par an depuis 1992.

## Historique et évolution de la situation politique

7. Les réfugiés bhoutanais ont commencé à affluer à l'est du Népal vers la fin de 1990 après que le Bhoutan, pendant la deuxième moitié des années 80, a promulgué des lois restrictives en matière d'immigration et de nationalité. En 1993, plus de 80 000 réfugiés étaient déjà arrivés au Népal. A la demande du Gouvernement népalais, le HCR et le PAM ont organisé en 1992 une opération d'aide aux réfugiés pour fournir dans les camps des abris, une aide alimentaire et une assistance non alimentaire. Les réfugiés arrivés avant 1993 se sont vu accorder le statut provisoire de réfugiés. Depuis lors, il n'a été admis chaque année qu'un nombre de plus en plus limité de nouveaux réfugiés. En mars 2000, les effectifs totaux des réfugiés inscrits dans les sept camps était de 97 940 personnes. L'on estime que de 8 000 à 10 000 réfugiés bhoutanais environ se sont spontanément installés dans d'autres régions du Népal sans demander à se faire inscrire ou à recevoir une assistance.
8. Il s'est tenu dans le cadre du Comité ministériel mixte toute une série de pourparlers entre les gouvernements népalais et bhoutanais pendant la période qui s'est écoulée entre 1992 et 1999. Le processus de négociation a été accéléré par la visite que le HCR a faite dans les deux pays et en Inde en avril/mai 2000. A la suite de consultations à un niveau élevé, il a été convenu que si le règlement de la crise de réfugiés devrait continuer de faire l'objet de pourparlers bilatéraux et que le HCR s'emploierait, par ses avis techniques et ses services consultatifs, à jouer un rôle de facilitateur pour parvenir à une solution durable et pour appuyer les phases suivantes de mise en oeuvre de l'accord.
9. Bien que des progrès notables aient été accomplis pendant la neuvième série de pourparlers bilatéraux qui se sont tenus depuis lors à Thimphu (Bhoutan), particulièrement en ce qui concerne les questions liées à la vérification du statut de réfugié et à l'identification de ceux qui pourraient rentrer au Bhoutan, les deux gouvernements n'ont pas pu s'entendre sur la question de la vérification. Une autre formule proposée par le HCR, inspirée de la pratique internationale consistant à considérer la famille nucléaire comme l'unité de vérification, a été acceptée par le Népal en août, mais pas encore par le Bhoutan. Les négociations bilatérales se poursuivent actuellement pour définir d'un commun accord la marche à suivre pour lancer le processus de vérification, et le HCR entretient des contacts étroits avec les deux gouvernements par l'entremise de leurs missions respectives à Genève. Lors de réunions séparées tenues en septembre 2000, le Haut Commissaire a de nouveau appelé l'attention des représentants des deux gouvernements, aux échelons les plus élevés, sur le fait que la communauté internationale souhaitait vivement voir intervenir rapidement un règlement du problème des réfugiés ainsi que sur la nécessité de parvenir à des résultats tangibles.

## Evaluation globale des besoins

10. Comme l'a signalé la mission conjointe d'évaluation des besoins envoyée dans le pays par le PAM et le HCR en mai 2000, la situation des réfugiés dans les camps continue d'une manière générale d'être satisfaisante. La plupart des services sont administrés par les réfugiés eux-mêmes, par le biais de quelque 3 000 agents bénévoles et 1 650 agents salariés qui touchent l'incitation minimale.
11. Le PAM et le HCR fournissent une assistance financière à six ONG qui sont chargées de distribuer les vivres et de réaliser d'autres activités spécialisées dans les camps. La Société



- népalaise de la Croix-Rouge (SNCR) supervise la distribution aussi bien des vivres que des articles non alimentaires. La SNCR gère également les services ambulants et les services de lutte contre l'incendie.
12. Les services de santé de base, aussi bien préventifs que curatifs, sont fournis à tous les réfugiés ainsi qu'aux populations locales qui vivent à proximité des camps et sont assurés par *Save the Children Fund* (SCF) (Royaume-Uni) qui emploie à cette fin 377 agents sanitaires recrutés parmi les réfugiés et 1 774 agents sanitaires bénévoles des communautés. La situation de santé des réfugiés en général est également suivie régulièrement par l'*Association of Medical Doctors for Asia* (AMDA).
  13. L'AMDA gère le principal hôpital vers lequel sont orientés les malades et fournit des services ambulatoires, des services hospitaliers et des services d'urgence aussi bien pour les réfugiés que pour les populations locales.
  14. La Fédération luthérienne mondiale (FLM) entretient et répare tous les logements des réfugiés et les éléments d'infrastructure des camps avec une équipe de 74 agents recrutés parmi les réfugiés. En 1999, il a été construit des abris pour 1 000 familles de plus pour atténuer les difficultés causées par le surpeuplement. Les services sanitaires des camps, y compris pour l'évacuation appropriée des excréments humains et le contrôle des vecteurs, ont été bien entretenus pendant toute l'année.
  15. Les approvisionnements en articles non alimentaires de base comme kérosène, cuisinières, ustensiles de cuisine, savon et jerrycans, entre autres, ont été adéquats et réguliers. En 1999, le HCR a distribué des vêtements, remplaçant en cela l'aide précédemment fournie par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
  16. L'OXFAM, par l'intermédiaire du Forum des femmes réfugiées, fournit des services communautaires et organise des activités d'auto-assistance.
  17. Pendant l'année scolaire 1999/2000, quelque 37 900 élèves, soit 38,8 pour cent de l'ensemble de l'effectif des réfugiés (contre 35 pour cent l'année scolaire précédente) ont fréquenté les cours primaires et secondaires organisés dans les écoles des camps par CARITAS/Népal avec l'aide de quelque 900 enseignants réfugiés. Les filles et les garçons ont le même accès à l'éducation et les taux globaux de scolarisation sont de 47 et 53 pour cent, respectivement. Le pourcentage de filles qui poursuivent leurs études à un niveau supérieur est cependant plus élevé.

### Education nutritionnelle et état de santé des réfugiés

18. D'une manière générale, la situation nutritionnelle et l'état de santé dans les camps continuent d'être stables et satisfaisants. Selon les rapports mensuels de SCF (Royaume-Uni), le taux de malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans s'est stabilisé à un niveau peu élevé. Cela a été confirmé par une enquête nutritionnelle réalisée en juin 1999, dont il ressort en outre qu'il n'existe pas de malnutrition aiguë (c'est-à-dire un rapport poids/taille inférieur à 70 pour cent). Le taux global de malnutrition calculé à la suite de l'enquête nutritionnelle de 1999 (rapport poids/taille inférieur à 80 pour cent) était de 4,06 pour cent, c'est-à-dire un peu moins qu'en 1998.
19. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 36,1 pour 1 000 naissances vivantes, soit un niveau nettement inférieur à celui généralement constaté parmi les populations déplacées. Il n'y a eu en 1999 aucun cas de mortalité maternelle dans les camps, et un seul décès dû à des complications médicales a été signalé en avril 2000. L'incidence de l'insuffisance pondérale à la naissance est inférieure à sept pour cent, ce qui signifie que les soins prénatals sont très satisfaisants. Le taux de prévalence des



contraceptifs est élevé (37,2 pour cent par an en moyenne) et le taux d'accroissement démographique est de 1,5 pour cent. La couverture des services d'assainissement et l'accès aux latrines familiales sont presque universels et il n'y a pas eu d'épidémie.

20. L'on a constaté pendant la saison sèche de 1999 une augmentation marquée du nombre de cas de perlèche, surtout en mars et avril de ces trois dernières années, c'est-à-dire pendant la période durant laquelle les légumes frais sont rares, aussi bien dans les camps que sur les marchés avoisinants.
21. En octobre 1999, le PAM et le HCR ont demandé aux *Centers for Disease Control* (CDC) d'Atlanta (Etats-Unis) de réaliser une enquête sur la prévalence de l'insuffisance de la masse corporelle et des carences en micronutriments spécifiques parmi les réfugiés de 10 à 19 ans. Il ressort de l'enquête réalisée que les cas de perlèche étaient dus à une insuffisance de riboflavine (vitamine B2) et de folate et que si l'insuffisance de la masse corporelle était commune parmi les adolescents et les adultes, elle ne l'était pas plus que parmi les adolescents et les adultes d'autres pays du sud de l'Asie. L'on a constaté cependant qu'un tiers environ des réfugiées bhoutanaises de plus de 11 ans souffraient d'anémie. L'anémie peut poser un problème particulier parmi les femmes en âge de procréer en raison du risque de carences en fer pendant la grossesse. Il ressort des analyses biochimiques que la situation en ce qui concerne les nutriments parmi les adolescents réfugiés est marginale.
22. Depuis que cette étude a été réalisée, SCF (Royaume-Uni) a signalé une diminution marquée de l'incidence de perlèche, qui ne paraît plus représenter un problème de santé majeur. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cet état de choses, allant d'une prise de conscience accrue des causes des carences en micronutriments et des avantages qu'apporte un régime alimentaire riche en vitamine B2 à une amélioration des distributions périodiques de légumes frais par le HCR. En outre, un projet de promotion de l'horticulture familiale lancé en avril 1999 avec l'appui du PAM, qui comporte un élément d'éducation nutritionnel, ainsi que la disponibilité accrue et la baisse des prix des légumes frais sur les marchés locaux ont contribué à améliorer la situation.
23. Lors de la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires, il a été proposé aux réfugiés plusieurs options pour ajouter des micronutriments à l'assortiment alimentaire en remplaçant une partie de la ration de riz et/ou de sucre par de la farine de blé ou de maïs enrichie. Les réfugiés ont manifesté clairement qu'ils préféraient que l'assortiment alimentaire demeure inchangé.



24. Il a donc été recommandé de réaliser un programme d'alimentation supplémentaire pour remédier aux carences en micronutriments parmi les adolescents pendant les trois mois critiques que dure la saison sèche. SCF (Royaume-Uni) doit également réaliser parmi tous les élèves des écoles un programme de dépistage et de traitement de la perlèche. En outre, les filles de 14 à 18 ans devraient recevoir à titre préventif des compléments de folate pendant l'année scolaire pour remédier au problème posé par les carences en fer.
25. La mission conjointe a souligné qu'il fallait s'attacher en priorité à accroître de manière plus naturelle et plus durable la consommation de nutriments par réfugié, et spécialement de riboflavine, plutôt que de s'en remettre à la distribution de comprimés ou d'aliments enrichis. Les pratiques culinaires locales, comme la consommation de haricots germés (*kinema*) et la fermentation de légumes verts (*gundruk*), constituent un excellent moyen d'accroître la consommation de riboflavine, et il s'agit de pratiques que les réfugiés connaissent bien et qui leur sont familières. Dès octobre 2000, une partie de la ration de légumineuses, généralement constituée de pois cassés, a été remplacée par des haricots entiers, des pois chiches ou des petits pois pour qu'une germination soit possible. De même, le projet de promotion de l'horticulture familiale sera élargi de manière à accroître la consommation de légumes verts, qui sont une bonne source de riboflavine et de folate.
26. Lors d'une enquête réalisée en 1997, SCF (Royaume-Uni) a constaté que 30 pour cent des enfants étaient affectés par des parasites, dont huit pour cent par l'anakylostome. Comme les parasites réduisent les nutriments que peut absorber l'organisme, la distribution semestrielle de vermifuge aux élèves des écoles que doit réaliser SCF (Royaume-Uni) avec l'appui du HCR devrait réduire les carences en micronutriments.

### Programmes d'alimentation ciblée

27. Outre les distributions générales de rations, il a été entrepris à l'intention des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, des femmes enceintes et des mères allaitantes, des tuberculeux et des personnes âgées malades, un programme d'alimentation supplémentaire qui a bénéficié en 1999 à 3 215 personnes par mois en moyenne, dont 86 pour cent de femmes enceintes et de mères allaitantes.
28. Depuis 1997, la situation nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans est contrôlée une fois par mois. En outre, les agents sanitaires communautaires contrôlent tous les trois mois, parmi les ménages, la situation des enfants de un à cinq ans. Les enfants souffrant de malnutrition sont orientés vers des cliniques de soins de santé maternelle et infantile pour contrôle du rapport poids/taille et pour inscription au programme d'alimentation supplémentaire si besoin est. Les enfants continuent de suivre ce programme jusqu'au moment où ils atteignent et conservent pendant un mois au moins un rapport poids/taille égal ou supérieur à 85 pour cent.
29. En 1999, 355 enfants mal nourris ont été inscrits au programme d'alimentation supplémentaire, soit une trentaine par mois, c'est-à-dire la moitié environ du chiffre de 1998. Pendant les quatre premiers mois de 2000, le pourcentage a à nouveau baissé de 23,6 pour cent par rapport à la période correspondante de 1999. De même, le nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes inscrites au programme pendant le premier semestre 2000 a diminué de 8,3 et 1,3 pour cent, respectivement, par rapport à 1999.
30. Sur la base de ces résultats et de l'expérience passée, il est prévu que le programme d'alimentation supplémentaire pendant la période 2001-2002 sera suivi par 3 400 personnes, soit environ 3,5 pour cent de la population desservie.
31. Conformément aux recommandations formulées par la mission conjointe d'évaluation et dans le but de continuer à élargir l'actuel filet de sécurité nutritionnelle, il doit être entrepris



en 2001 un programme d'alimentation supplémentaire dans les écoles qui bénéficiera aux 38 000 élèves qui fréquentent les écoles des camps de réfugiés administrées par CARITAS, du jardin d'enfants à la dixième année d'études, lesquels recevront une ration quotidienne de 25 grammes d'aliments composés enrichis pendant les trois mois que dure la saison sèche, c'est-à-dire de mars à mai. Cet élargissement du programme d'alimentation supplémentaire constituera une autre des mesures de prévention de l'incidence saisonnière de perleche qui prédomine chez les adolescents en raison de leurs besoins nutritionnels accrus.

### **Nombre de bénéficiaires, inscription et caractéristiques démographiques**

32. Le nombre total de réfugiés enregistrés dans les sept camps en mars 2000 était de 97 940. Le taux d'accroissement naturel net de la population (excédent des naissances sur les décès) parmi les réfugiés n'a cessé de diminuer et est actuellement de 1,5 pour cent, contre deux pour cent l'an dernier, soit un taux nettement inférieur à celui enregistré aussi bien au Bhoutan (2,6 pour cent) qu'au Népal (2,4 pour cent). Cette diminution est due à l'efficacité des programmes de planification de la famille. Le taux de masculinité demeure de 51 pour cent parmi tous les groupes d'âge. La plupart des réfugiés sont d'ascendance népalaise et viennent des districts méridionaux du Bhoutan, la plupart des régions rurales.
33. La population des camps comporte au total 15 035 familles et est généralement jeune: 47 pour cent a moins de 18 ans. La mission conjointe d'évaluation des besoins avait déjà souligné en 1999 que les jeunes, nés dans les camps, étaient de plus en plus nombreux (19 800) et représentaient 20 pour cent environ du nombre total de réfugiés. Les personnes de plus de 60 ans n'en représentent que cinq pour cent.
34. L'éducation demeure une activité majeure. Les missions précédentes ont mis en relief le caractère changeant de la population à cet égard: plus de 80 pour cent de la population des camps est actuellement instruite, contre 15 à 20 pour cent seulement au début. Presque 100 pour cent des jeunes sont instruits. Les programmes d'éducation non formelle pour les adultes se poursuivent. De plus en plus d'élèves continuent de fréquenter l'école et de poursuivre leurs études jusqu'à un niveau supérieur.
35. Il importera, lorsque seront organisés les programmes de rapatriement, de tenir compte de tous ces aspects démographiques. Les caractéristiques de la population ont beaucoup changé au cours des neuf dernières années. Le premier aspect à prendre en considération est que quelque 30 000 personnes, c'est-à-dire un tiers des réfugiés, ne connaissent que la vie dans les camps. Il convient de noter en outre que si la plupart des réfugiés initialement arrivés étaient des agriculteurs, la majorité d'entre eux n'a aucune expérience de la vie en milieu rural.

### **Partenariats et renforcement des institutions**

36. Les bureaux du PAM et du HCR au Népal ont, ces dernières années, entretenu une étroite relation dans le cadre du Mémoire d'accord type. D'autres organismes des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF fournissent une aide aux réfugiés par l'entremise du Ministère de la santé en fournissant des services de planification de la famille, des contraceptifs, des médicaments essentiels et des vaccins.
37. Outre l'étroite coopération sur le terrain qui s'est établie entre les organismes des Nations Unies et les ONG associées à l'exécution des activités, l'efficacité de cette opération par rapport à ses coûts est due principalement à la méthode participative qui est



suivie, à l'implication directe des réfugiés eux-mêmes dans toutes les activités organisées dans les camps et aux structures bien établies de gestion des camps.

38. Un exemple qui mérite d'être relevé est celui du Forum des femmes réfugiées qui a été créé au début des années 90 et qui est devenu peu à peu une organisation bénévole de plus de 2 000 membres actifs qui ont contribué à satisfaire les besoins spécifiques des femmes grâce à des efforts de sensibilisation à la problématique hommes-femmes, à des activités d'alphabétisation et de formation professionnelle, à la création d'activités génératrices de revenus et à la promotion de la participation des femmes aux structures de gestion à tous les niveaux.
39. Les réfugiés étant très bien organisés et une large part de la population de réfugiés, surtout parmi les jeunes générations, ayant un niveau d'instruction satisfaisant, ils pourront structurer leur vie sociale et économique lorsqu'ils quitteront les camps de réfugiés.

### JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE: UN CADRE PROPRE A FACILITER UNE SOLUTION

40. A la suite de la visite que le HCR a faite dans la région en avril/mai 2000, aussi bien le Népal que le Bhoutan se sont engagés à établir les bases d'un programme de rapatriement des réfugiés. Pour la première fois, le Gouvernement du Bhoutan a officiellement déclaré qu'il était disposé à accueillir à nouveau "les personnes remplissant les conditions requises". Dans le même temps, il a fait preuve d'une souplesse sans précédent en donnant une interprétation large fondée sur la résidence de ses lois relatives à la nationalité, ce qui permettrait à un plus grand nombre de réfugiés de participer au programme de rapatriement. Cet élément, à lui seul, marque un tournant majeur dans la situation et constitue un important pas en avant vers la recherche d'une solution durable. Il est donc essentiel, à ce stade, que des mesures concrètes et positives soient adoptées pour que la communauté internationale continue d'appuyer cette opération.
41. Il importe de poser les bases nécessaires pour appuyer et faciliter ce processus. Le présent descriptif de cette IPSR esquisse l'approche coordonnée qui devrait être suivie pour faciliter le programme envisagé de rapatriement et/ou d'intégration. Cette intervention a néanmoins été conçue de manière très souple pour faciliter la réalisation des objectifs susmentionnés car un grand nombre de variables devront se préciser avant qu'un plan d'action définitif puisse être formulé et accepté par toutes les parties intéressées.
42. Bien qu'il soit trop tôt pour avoir une idée claire du calendrier effectif des activités, les 12 prochains mois constitueront la période la plus critique si l'on veut régler cette crise et trouver et appliquer des solutions durables au problème des réfugiés. Cette prochaine phase de l'assistance offrira à n'en pas douter un "cadre de facilitation" pour profiter de la volonté politique qui se manifeste actuellement de régler la situation des réfugiés. Une assistance sous forme de produits alimentaires et d'articles non alimentaires devra être fournie pendant cette période critique étant donné que le pays hôte n'a pas les moyens de faire face efficacement aux besoins d'un aussi grand nombre de réfugiés. Pendant cette période, l'aide alimentaire du PAM devrait permettre aux réfugiés à la fois de compléter les efforts qu'ils déploient actuellement pour satisfaire leurs besoins et de se préparer à reprendre une vie normale.
43. Le calcul des effectifs actuels des réfugiés tient compte à la fois du taux d'accroissement net de cette population ainsi que du fait que les distributions de rations sont périodiquement suspendues pour 2 000 réfugiés en moyenne, principalement pour des raisons de discipline, de congés pour études ou d'absences injustifiées des camps. C'est



donc ce chiffre qui est utilisé à des fins de planification de l'aide qui devra continuer d'être fournie au cours des 12 mois à venir. Une fois que les mouvements de réfugiés auront commencé, l'aide alimentaire sera adaptée et fournie sous forme d'enveloppes d'incitation pour encourager le rapatriement et/ou la réinsertion des réfugiés. Il est trop tôt pour dire quel sera le contenu de ces enveloppes mais, dans le cas d'autres opérations, il est habituellement fourni une aide pour faire en sorte que les réfugiés puissent se nourrir pendant la période de transition. Ces enveloppes d'incitation sont considérées comme un élément faisant partie intégrante de cette opération, même si les détails devront être élaborés ultérieurement en liaison avec le HCR, selon les programmes de soutien qui devront effectivement être mis en oeuvre pendant les phases de transition et de relèvement.

44. Les résultats de l'opération de vérification, une fois que celle-ci aura été acceptée par les deux gouvernements, seront utilisés pour mettre à jour la base de données du HCR sur la population de réfugiés et pour planifier tous les programmes, en particulier s'agissant de déterminer les besoins alimentaires. Si une telle opération n'est pas réalisée, le HCR devra continuer à appliquer et à améliorer son système de vérification par sondage pour affiner sa base de données.

## PLAN D'EXECUTION

### Buts et objectifs

45. Conformément au Mémorandum d'accord conclu entre le PAM et le HCR, l'aide alimentaire du PAM a essentiellement pour but de contribuer à la satisfaction des besoins essentiels des Bhoutanais réfugiés enregistrés qui vivent dans les camps et de les aider à devenir de plus en plus autonomes. Les principaux objectifs sont les suivants:
- a) garantir à tous les réfugiés inscrits une ration alimentaire de base;
  - b) faire en sorte, grâce à des programmes d'alimentation supplémentaire ciblés, que les groupes les plus vulnérables parviennent durablement à une situation nutritionnelle et à un état de santé adéquats; et
  - c) renforcer les mécanismes de survie des réfugiés et améliorer leurs compétences et aptitudes grâce à des activités génératrices de revenus et autres.

### Système de distribution des produits alimentaires

46. Chaque camp se compose de quatre à 12 secteurs, eux-mêmes subdivisés en sous-secteurs contenant chacun de 80 à 110 familles, soit quelque 500 personnes. Chaque sous-secteur constitue de fait une unité de distribution aussi bien des produits alimentaires que des articles non alimentaires. Les responsables des sous-secteurs et leurs assistants sont élus parmi les réfugiés adultes sous la supervision générale des représentants dans les camps de l'Unité de coordination de l'aide aux réfugiés du Ministère de l'intérieur. Les responsables des sous-secteurs sont chargés de distribuer les rations de base à toutes les familles qui leur sont confiées.
47. La distribution générale des produits alimentaires de base fournis par le PAM est assurée directement par les réfugiés, tous les 15 jours à date fixe. Les légumes frais fournis par le HCR par l'entremise de la SNCR sont distribués une fois par semaine. Le processus est supervisé par le Sous-Comité de distribution et les représentants dans les camps de la SNCR et contrôlé par le PAM. Il existe un système de vérification pour que les familles qui ne recevraient pas les rations auxquelles elles ont droit puissent faire une réclamation



soit aux institutions de gestion des camps, soit directement au PAM et au HCR par l'intermédiaire des représentants de la SNCR.

48. En ce qui concerne le programme d'alimentation supplémentaire en cours, les rations d'aliments composés, de sucre et d'huile végétale sont préparés par SCF (Royaume-Uni) dans les centres de santé des camps puis distribués par des réfugiés spécialement formés aux différents groupes vulnérables pour qu'ils les emportent chez eux. Il est simultanément dispensé une éducation sanitaire.
49. Le nouveau programme d'alimentation supplémentaire scolaire sera exécuté par l'entremise du système scolaire existant dans tous les camps. Les comités de gestion des camps se sont engagés à appuyer pleinement ce programme, notamment en fournissant les services bénévoles de réfugiés pour reconstituer les aliments composés et les distribuer comme boissons aux élèves. Le PAM et le HCR fourniront du matériel de cuisine, des cuisinières et du combustible. CARITAS, pour sa part, supervisera l'exécution du programme et veillera à ce qu'il ne gêne pas les programmes scolaires ordinaires.
50. La mission conjointe d'évaluation des besoins a constaté elle-même, ce qu'ont confirmé les réfugiés et les ONG associées, que les systèmes de fourniture et de distribution des vivres, s'agissant aussi bien des distributions générales de rations que des programmes d'alimentation supplémentaire ciblés, sont gérés efficacement et économiquement. Les ONG chargées de l'exécution des activités ont mis en place des systèmes de suivi et des procédures de comptabilité et des états appropriés.

### Participation des femmes à la gestion des camps

51. Après les élections qui ont eu lieu en janvier 2000, la proportion de femmes au sein des comités de gestion des camps est passée de 19 à 36 pour cent, tandis que le nombre de femmes responsables de sous-secteurs a doublé par rapport à 1999 pour atteindre 14 pour cent, malgré le travail supplémentaire que cela représente pour elles. Cependant, nombre de femmes sont découragées de participer pleinement à l'organisation des camps car il ne leur reste souvent guère de temps après leurs tâches ménagères et leurs activités génératrices de revenus.
52. D'une manière générale, les femmes sont convenablement représentées aux organes de gestion des sept camps: responsables des affaires féminines (100 pour cent), sous-comités des services sociaux (71 pour cent), listes de conseils (63 pour cent) et sous-comités de la distribution (50 pour cent). Les femmes sont légèrement sous-représentées parmi les assistants et responsables des sous-secteurs (47 pour cent), les sous-comités des services des projets (46 pour cent) et les secrétaires adjoints des camps (43 pour cent). Elles le sont davantage parmi les secrétaires des camps (une sur sept).
53. L'OXFAM, le HCR et le PAM appuient activement les efforts que ne cesse de déployer le Forum des femmes réfugiées en matière de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et d'habilitation des femmes, qui ont contribué à renforcer la participation des femmes aux structures de gestion des camps. Les interventions futures du Forum tendront à consolider la représentation des femmes aux structures établies et à encourager leur participation active.
54. Depuis le programme de formation de formateurs à la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, au suivi et à l'évaluation organisé par le bureau local du PAM en mars 1999, le Forum des femmes réfugiées a mené pendant le courant de l'année 1999, grâce à un financement du PAM, un programme de formation semblable. Ce programme a été suivi par 750 réfugiés (350 femmes et 400 hommes) des sections du Forum et des comités de gestion de tous les camps. Les participants ont ainsi pu se familiariser avec les



concepts liés à la parité hommes-femmes, avec les différents aspects de la discrimination, avec les effets de la violence au foyer et avec les techniques de sensibilisation. Le Forum a l'intention d'organiser d'autres programmes de formation de ce type pour continuer à rehausser le statut des réfugiées, surtout en les encourageant à participer activement au processus de prise de décisions à tous les niveaux.

55. L'actuel Plan d'action du PAM pour l'égalité entre hommes et femmes parmi les réfugiés met l'accent sur la poursuite des programmes de formation à la sensibilisation aux sexes, sur l'augmentation du nombre de femmes responsables de sous-secteurs et de femmes représentées au sein d'autres organes et d'agents bénévoles de distribution, sur la promotion des activités tendant à renforcer l'autonomie des femmes et sur la formulation de nouveaux cours de formation professionnelle orientée vers les femmes.

### **Activités supplémentaires appuyées par le PAM**

56. Après chaque distribution de vivres, les sacs et conteneurs vides sont rassemblés et vendus aux enchères publiques par le PAM. Des audits financiers sont réalisés chaque année par des cabinets comptables privés indépendants recrutés par le PAM. En mars 2000, le solde du compte correspondant était de 269 118 dollars.
57. En accord avec le gouvernement et en coordination avec le HCR, le PAM a utilisé ces fonds pour appuyer des activités supplémentaires génératrices de revenus et des cours de formation professionnelle depuis le début de 1998. En avril 1999, il a été lancé dans deux camps un projet pilote de promotion de l'horticulture familiale, qui a principalement pour objectif d'accroître l'autonomie des réfugiés en leur enseignant des compétences nouvelles, l'accent étant mis en particulier sur les familles les plus nécessiteuses et sur l'encouragement de la participation des femmes.
58. Depuis que les discussions ont repris après la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires qui s'est rendue récemment dans le pays, les autorités gouvernementales, tant au niveau central qu'au plan local, sont convenues que ces activités complémentaires doivent être élargies. Il a également été décidé de procéder à une révision conjointe des règles qui régissent actuellement l'administration des camps.

### **Activités supplémentaires génératrices de revenus**

59. Le principal partenaire opérationnel du PAM est le Forum des femmes réfugiées, dont le bureau central se trouve dans le camp de Sanishare et qui a des représentants dans tous les autres. Le Forum établit pour choisir les participants à ses activités supplémentaires une liste des "réfugiés les plus vulnérables" qui est ensuite contrôlée par les autres organismes intéressés. A l'heure actuelle, cette liste comprend au total 1 812 personnes vulnérables. Des efforts particuliers ont été déployés pour atteindre autant de femmes et de filles que possible.
60. Pendant l'année 1999, il a été accordé par l'entremise du Forum des prêts individuels à quelque 120 réfugiés pour la préparation et l'emballage d'épices, la fabrication de chapeaux et de sièges en bambou, le tissage de sacs en jute, etc., ainsi que la fabrication de produits textiles (housses de couette, draps, serviettes et couvertures). Un montant total de 40 000 dollars a été affecté à ces activités pour l'an 2000.

### **Formation professionnelle**

61. Ce programme, dont le premier cycle a été achevé en 1999, année pendant laquelle 205 étudiants ont suivi avec succès une formation dans des domaines comme la soudure, l'électricité, la réparation d'articles électroniques et la mécanique automobile, est réalisé par



CARITAS. Deux centres de formation ont été créés en dehors des camps. Il a été lancé en août 1999 un deuxième cycle de formation professionnelle qui comporte deux nouveaux cours de nature à intéresser les femmes.

62. Soixante-quinze pour cent des stagiaires sont des réfugiés, et les 25 pour cent restants sont des habitants des localités proches des camps. Les critères de sélection ont été fixés et les entretiens ont été menés conjointement par le PAM et par la CARITAS. La collaboration entre les réfugiés et les populations locales a amélioré la compréhension mutuelle et a créé des conditions propices à l'apparition de nouveaux types de partenariats.
63. A ce jour, 218 stagiaires se sont inscrits pour le deuxième cycle de formation professionnelle, dont 35 pour cent de femmes, contre 22 pour cent seulement pendant le premier cycle. Le budget affecté à ce deuxième cycle de formation a été doublé par rapport à l'année précédente et atteint 45 000 dollars.

### **Projet d'horticulture familiale**

64. En avril 1999, il a été lancé dans deux camps un projet d'horticulture familiale avec une assistance technique de l'organisation *Helen Keller International*. En tout, 2 371 ménages ont participé au projet. Une fois les participants sélectionnés et les groupes d'usagers constitués, ces derniers ont appris à cultiver différentes variétés de légumes et de fruits qui poussent toute l'année.
65. Selon SCF (Royaume-Uni), les indications disponibles permettent de conclure que la culture de légumes a contribué à réduire l'incidence des carences en micronutriments pendant la saison sèche. Le projet ayant suscité un vif intérêt de la part de tous les comités de gestion des camps, le projet d'horticulture familiale a été élargi en avril/mai 2000 de façon à englober la plupart des camps d'ici à la fin de l'année. L'actuel programme de formation intégrée porte notamment sur l'éducation nutritionnelle, la préparation des aliments et les techniques de mise en conserve des légumes.

### **Programme de relèvement de la zone accueillant les réfugiés appuyé par le HCR**

66. Depuis qu'il a été entrepris, en 1994, le Programme de relèvement de la zone accueillant les réfugiés a eu d'une manière générale un impact plus positif en encourageant des rapports harmonieux entre les réfugiés et les communautés locales dans les districts affectés, en contribuant à encourager le développement durable et en créant des possibilités d'emploi. En 1999, quelque 300 000 habitants des collectivités locales ont continué à tirer profit de ces activités.
67. Le budget total alloué à ce programme pour la période 1994–2001 se monte à 3,5 millions de dollars. La phase I du programme a été menée à bien en 1994 et 1995 grâce à une subvention du Fonds d'affectation spéciale du HCR. Le Ministère de la coopération économique de l'Allemagne a versé une contribution de 3,1 millions de dollars pour la deuxième phase du programme (1995–2001). En 1999 seulement, il a été déposé un peu plus de 400 000 dollars pour la protection des forêts et de l'environnement, la construction de routes et de latrines, l'irrigation, l'approvisionnement en eau, l'infrastructure de base et la construction d'écoles et de dispensaires.
68. Les projets entrepris dans le cadre du Programme de relèvement de la zone accueillant les réfugiés sont identifiés conjointement par les comités de développement de district et le HCR et exécutés par l'entremise du Ministère de l'intérieur, du Ministère des forêts et de la conservation des sols, du FLM et de la SNCR, la coordination et le suivi de l'ensemble des activités étant assurés par le HCR.



## Problèmes environnementaux et mesures correctives

69. En 1999, la FLM a continué de mener dans les camps de réfugiés des programmes de gestion des déchets solides et de contrôle des vecteurs ainsi qu'à appuyer la construction et l'entretien des latrines familiales. Grâce à ces activités, l'hygiène règne dans les camps et l'incidence des maladies transmises par les vecteurs est négligeable.
70. Des matériaux et du matériel ont été fournis pour l'entretien et la réparation du système de pompage des nappes phréatiques profondes qui sert à alimenter les camps en eau potable, ce qui a évité le risque d'épuisement des nappes phréatiques superficielles utilisées par les collectivités avoisinantes.
71. La distribution périodique de kérosène et le remplacement des cuisinières ont continué à limiter l'utilisation de combustible traditionnel, et surtout de bois, de sorte que les réfugiés n'ont pas été obligés de ramasser du bois de feu dans les forêts protégées voisines. Des matériaux de construction locaux ont été fournis pour l'entretien des logements, de sorte qu'il y a eu moins de cas d'abattage clandestins d'arbres, qui aurait pu causer des frictions entre les communautés.
72. De même, des programmes spécifiques ont continué d'être menés dans le cadre du Programme de relèvement de la zone accueillant les réfugiés pour éviter que la présence des camps n'ait un impact négatif sur l'environnement. Les communautés locales ont bénéficié notamment d'activités de réparation et d'entretien des systèmes de drainage et des ouvrages de lutte contre l'érosion construits pour évacuer efficacement les eaux usées, de travaux de protection des berges contre les crues, d'activités d'entretien et de protection des forêts ainsi que de programmes de construction d'écoles, de latrines familiales et de toilettes publiques.

## Mécanismes de coordination

73. Le Ministère de l'intérieur est le principal organisme gouvernemental de contrepartie pour l'intervention en faveur des réfugiés et la coordination entre les institutions et le ministère, agissant par le canal de l'Unité nationale de coordination des affaires relatives aux réfugiés au niveau central et de l'Unité de coordination de l'aide aux réfugiés au niveau des districts. L'Unité de coordination de l'aide aux réfugiés est présidée par l'Administrateur de district en chef de Jhapa, assume la responsabilité générale de l'administration des camps, y compris en ce qui concerne le maintien de l'ordre et est chargée de l'affectation de superviseurs dans les camps et de l'unité de police à proximité des camps ainsi que de l'inscription des réfugiés et du contrôle des nouveaux arrivants, en liaison avec le HCR. Le Ministère des affaires étrangères est chargé de la coordination des questions de politique générale, notamment du rapatriement.
74. Une réunion mensuelle de coordination interinstitutions est organisée à Jhapa entre tous les partenaires et l'Unité de coordination des réfugiés. En outre, des réunions sectorielles ont lieu périodiquement dans les camps pour s'occuper plus particulièrement des services sociaux, de la logistique, de l'infrastructure, de la santé et de la nutrition. Il se tient également tous les deux mois, pour examiner les questions intéressant immédiatement les réfugiés, des réunions de coordination entre les autorités de districts intéressées, les organismes d'assistance et les représentants des réfugiés de tous les camps.
75. Depuis la phase de 1996/97 de l'opération de secours aux réfugiés, le gouvernement verse chaque année au PAM des contributions en espèces de 100 000 dollars qui ont été utilisées pour compléter les ressources destinées à l'achat de produits alimentaires. Cette contribution financière est importante si l'on considère les autres priorités budgétaires pressantes du pays et le fait que celui-ci est au nombre des pays les moins avancés. En



outre, le gouvernement exonère le PAM des impôts et droits sur les produits alimentaires aussi bien importés que d'origine locale.

## SUIVI ET EVALUATION

76. Conformément aux recommandations formulées par la mission conjointe d'évaluation des besoins de 1999, SCF (Royaume-Uni), en collaboration avec la SNCR, contrôle régulièrement la composition des rations de base et la distribution de légumes frais. Le PAM et la SNCR ont décidé de mettre en place un mécanisme de suivi de l'utilisation des produits alimentaires au niveau des ménages. L'on contrôlera également la consommation des aliments composés qui sont distribués dans le cadre du programme d'alimentation supplémentaire.
77. La mission conjointe d'évaluation qui s'est rendue dans le pays en mai 2000 a été frappée par la qualité des systèmes d'enregistrement et de rapports mis en place par les différents partenaires dans les divers secteurs. Des données détaillées ventilées par sexe, constamment mises à jour, sont disponibles sur la population des camps, les mouvements de réfugiés, les nouveaux arrivants, les naissances et les décès, la fréquentation scolaire, etc. (voir l'annexe III pour plus amples détails sur les indicateurs de performance). Le HCR met à jour périodiquement les données informatisées sur les réfugiés inscrits dans les camps (nom, âge, composition de la famille, adresse ou habitation précédente, etc.).
78. La SNCR publie un rapport mensuel de situation en ce qui concerne les livraisons de vivres et d'articles non alimentaires qui indique en détail le nombre de réfugiés assistés dans tous les camps, les quantités de produits alimentaires et d'articles non alimentaires effectivement distribués et les déficits et les quantités en stocks dans chaque entrepôt. Le bureau de terrain du PAM établit un calendrier mensuel d'approvisionnement et des projections des besoins qui sont ensuite regroupés dans des rapports mensuels sur l'état des disponibilités de produits alimentaires afin de pouvoir plus facilement planifier et suivre les distributions de produits. Grâce au contrôle étroit et aux rapports périodiques du PAM et de la SNCR, les pertes après livraison ont été maintenues à des niveaux très faibles (0,03 pour cent en moyenne sur les 18 630 tonnes de produits au total distribuées en 1999).
79. SCF (Royaume-Uni) assure le suivi de la situation sanitaire et nutritionnelle des réfugiés par le truchement des services de santé primaires dans tous les cas et établit des rapports mensuels de situation sur la santé et la nutrition qui indiquent les taux de mortalité, font le point de la surveillance nutritionnelle des enfants, sur la santé génésique et sur les services de planification de la famille. Il rend compte également de l'exécution du programme d'alimentation supplémentaire. En outre, il effectue chaque année, en juin, une enquête d'évaluation de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans.
80. Selon la mesure dans laquelle il sera possible de progresser sur la voie d'une solution durable et les calendriers prévus, le PAM envisage de procéder à une évaluation vers la fin de cette opération pour analyser l'efficacité et l'impact de l'aide à long terme qu'il fournit aux réfugiés depuis 1992 et pour tirer des enseignements de l'expérience acquise. Cette évaluation comprendra une analyse par sexe de la population des camps de réfugiés et de celle des communautés hôtes.



---

## STRATEGIE FUTURE

81. Le processus de négociations bilatérales en cours devrait permettre de préparer un calendrier et de définir les modalités des programmes de rapatriement et de réinsertion au cours des 12 mois à venir. Si les pourparlers bilatéraux aboutissent, une mission conjointe HCR/PAM se rendra au Bhoutan et au Népal afin d'élaborer les politiques visant à aider les gouvernements des deux pays à formuler des plans appropriés, comme indiqué ci-dessus. Cette IPSR tend par conséquent à fournir l'aide alimentaire essentielle pour faciliter ce processus, en attendant que les deux pays élaborent avec l'aide du HCR des arrangements détaillés. L'assistance prévue est conforme aux obligations que le PAM a assumées dans le Mémoire d'accord type conclu avec le HCR.
82. Pendant cette période et en attendant que les négociations politiques avancent, il sera formulé des plans de rapatriement et des dispositions pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés rapatriés dans leurs pays d'origine ainsi que pour le mouvement des réfugiés restants. Il faudra également établir des plans pour atténuer l'impact négatif de ces activités sur la communauté hôte, ce pour quoi il faudra peut-être mobiliser un soutien supplémentaire des donateurs. A ce propos, le cadre type de coopération opérationnelle entre le HCR et le PNUD sera utile pendant la période de transition vers le relèvement. Les bureaux de pays du PAM au Bhoutan et au Népal, en étroite coordination avec le HCR, établiront des plans d'intervention en cas d'urgence pour pouvoir distribuer rapidement une aide alimentaire aux rapatriés si le besoin s'en fait sentir.

## Evaluation des risques

83. Le niveau de l'aide fournie sous forme de vivres et d'articles non alimentaires n'a cessé de diminuer au cours des deux dernières années et est actuellement réduit au minimum. Les mécanismes de survie des réfugiés sont sur le point d'être inopérants, les réfugiés devant se conformer aux règles appliquées dans les camps et à la politique du pays hôte. Cela étant, les ressources limitées qui sont disponibles pour les IPSR en général et pour l'opération Népal en particulier risquent d'affecter sérieusement la situation nutritionnelle des réfugiés, le gouvernement hôte et les communautés intéressées n'ayant pas les moyens de replacer l'assistance alimentaire fournie par le PAM.
84. La recommandation tendant à poursuivre l'opération pendant une période de 12 mois est fondée sur les dernières indications, qui permettent de penser que les deux gouvernements parviendront peut-être à un accord afin de régler de manière durable ce vieux problème de réfugiés. Tout retard dans la recherche d'une telle solution aura de sérieuses incidences sur le bien-être des réfugiés et ne manquera pas d'avoir non plus de graves conséquences sociales qui déstabiliseront la situation aussi bien dans les camps que dans les collectivités hôtes avoisinantes.

---

## RESSOURCES NECESSAIRES

### Besoins d'aide alimentaire

85. La mission conjointe d'évaluation des besoins d'aide alimentaire qui s'est rendue dans la région en 2000 a recommandé de maintenir la ration journalière par habitant au niveau indiqué au tableau 1 ci-dessous. Pour les distributions générales de vivres, il a été pris aux fins de la planification un chiffre indicatif de 98 000 réfugiés, et 3 400 personnes devront bénéficier des programmes d'alimentation supplémentaire pendant la durée de cette IPSR.



Ce programme d'alimentation supplémentaire prévoit notamment la distribution d'aliments de complément que doit fournir le HCR, en particulier de légumes frais qui seront distribués à l'ensemble des réfugiés et de lait écrémé en poudre qui ne sera fourni qu'aux enfants mal nourris. En outre, le PAM fournira des aliments composés enrichis pour mettre en oeuvre un programme d'alimentation supplémentaire dont bénéficieront quelque 38 000 élèves des écoles pendant trois mois (ou 78 jours de classe).

**TABLEAU 1: COMPOSITION DES RATIONS ALIMENTAIRES JOURNALIÈRES**  
(en grammes)

Produits	Ration générale	Ration supplémentaire	Ration scolaire
Riz (étuvé)	410	–	–
Légumineuses	60	–	–
Huile végétale	25	10	–
Aliments composés (enrichis)	–	80	25
Sucre	20	15	–
Sel (iodé)	7,5	–	–
Légumes frais (fournis par le HCR)	100	–	–
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)	–	40	–

86. La ration alimentaire de base, y compris les légumes frais, représente 2 022 kilocalories par personne et par jour (41 grammes de protéines et 27 grammes de matières grasses), soit presque autant que la ration minimum journalière recommandée, qui est de 2 100 kilocalories. Il sera fourni dans le cadre du programme d'alimentation supplémentaire des aliments composés qui représenteront un apport de 452 kilocalories, 14,4 grammes de protéines et 14,8 grammes de matières grasses de plus par personne et par jour.

87. Le total des besoins d'aide alimentaire pendant les 12 mois que doit durer l'IPSR est indiqué au tableau 2 ci-dessous. Pour le PAM seulement, les besoins totaux se montent à 18 893 tonnes de produits alimentaires de base et de complément.

**TABLEAU 2: TOTAL DES BESOINS ALIMENTAIRES (en tonnes)**

Produits	Ration générale	Ration supplémentaire	Ration scolaire	Total
Riz (étuvé)	14 666	–	–	<b>14 666</b>
Légumineuses	2 146	–	–	<b>2 146</b>
Huile végétale	894	12	–	<b>906</b>
Aliments composés (enrichis)	–	99	74	<b>173</b>
Sucre	715	19	–	<b>734</b>
Sel (iodé)	268	–	–	<b>268</b>
Légumes frais (fournis par le HCR)	3 586	–	–	<b>3 586</b>
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)	–	6	–	<b>6</b>



## Achats et livraison des produits alimentaires

88. Depuis 1992, la plupart des produits alimentaires ont été achetés sur place ou dans la région, sauf dans le cas de l'huile végétale, qui n'est disponible qu'en quantités limitées et qui est chère. Les achats locaux ont permis d'assurer un approvisionnement ponctuel et régulier en produits alimentaires et ont contribué à faire accepter plus facilement la présence des réfugiés tout en encourageant la production et le commerce locaux. En outre, cette méthode permet de réduire les pertes au minimum.
89. Selon le montant des contributions en espèces qui sera effectivement disponible pendant la période 2001/2002, l'on continuera d'accorder la priorité aux achats locaux étant donné que cela est le moyen le plus efficace et aussi le plus économique de se procurer les approvisionnements nécessaires, l'importation de produits coûtant plus cher, surtout si l'on tient compte des frais de transport maritime et terrestre.
90. Néanmoins, du fait de la réduction marquée des contributions multilatérales en espèces non liées pour les IPSR, il est absolument indispensable de mobiliser des contributions en nature et de prévoir des crédits budgétaires à cette fin. Des produits alimentaires devront être expédiés aux camps de réfugiés par le port indien de Calcutta, qui est le principal port d'entrée pour la région orientale du Népal.
91. Il sera peut-être possible d'échanger du blé importé contre du riz étuvé d'origine locale. Le Népal produit actuellement environ un million de tonnes de blé par an (Ministère de l'agriculture, 1999). Pour couvrir intégralement la demande intérieure, il est importé chaque année 36 000 tonnes de blé de plus. Sur ce chiffre, 8 000 tonnes seulement sont importées sur une base commerciale, le reste provenant de dons d'aide alimentaire.

---

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

92. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver cette IPSR, dans les limites du budget proposé aux annexes I et II.



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Riz (étuvé)	14 666	230	3 370
– Légumineuses	2 146	400	858 400
– Huile végétale	906	650	588 900
– Aliments composés	173	340	58 820
– Sucre	734	360	264 240
– Sel iodé	268	130	34 840
<b>Total, produits</b>	<b>18 893</b>		<b>5 170</b>
Transport maritime	17 736	30,12	534 140
Coûts d'administration		2,5	47 230
Transport terrestre		35,83	676 930
TIEM		7,15	135 080
<b>Total, TTEM</b>		<b>42,98</b>	<b>812 020</b>
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total partiel, coûts opérationnels directs</b>			<b>6 570</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour plus de détails)</b>			
<b>Total partiel, coûts directs</b>		<b>6,82</b>	<b>448 100</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui indirects</b>			<b>547 550</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>7 560</b>

<sup>1</sup> Il s'agit là d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonctions des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



**ANNEXE II****APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (en dollars)**

<b>Dépenses de personnel</b>	
Personnel international	143 500
Volontaires des Nations Unies	35 000
Administrateurs nationaux	27 000
Personnel local et temporaire	99 600
Heures supplémentaires	2 000
<b>Total partiel</b>	<b>307 100</b>
<b>Services d'appui technique et formation</b>	
Services consultatifs techniques	15 000
<b>Total partiel</b>	<b>15 000</b>
<b>Voyages et indemnités journalières de subsistance</b>	
Voyages forfaitaires	8 000
Déplacements intérieurs	12 000
<b>Total partiel</b>	<b>20 000</b>
<b>Dépenses de bureau</b>	
Location des locaux	5 000
Services collectifs	3 000
Communications	15 000
Fournitures de bureau	7 000
Réparation et entretien du matériel	4 000
<b>Total partiel</b>	<b>34 000</b>
<b>Véhicules</b>	
Carburant et entretien	14 000
<b>Total partiel</b>	<b>14 000</b>
<b>Matériel</b>	
Véhicules	40 000
Matériel de sécurité	5 000
Mobilier et matériel	5 000
<b>Total partiel</b>	<b>50 000</b>
<b>Autres dépenses</b>	
Dépenses diverses et imprévus	8 000
<b>Total partiel</b>	<b>8 000</b>
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>448 100</b>



## ANNEXE III

## IPSR NÉPAL 6151.01: INDICATEURS DE PERFORMANCE

Forme de l'assistance	Principaux indicateurs	Rapports
<b>Livraison de produits alimentaires et d'articles non alimentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réfugiés recevant les rations distribuées dans les camps tous les 15 jours (ration générale + programme d'alimentation supplémentaire)</li> <li>- Quantité de rations générales et de rations du programme d'alimentation supplémentaire distribuées dans les camps tous les 15 jours</li> <li>- Quantités hebdomadaires de légumes frais distribués dans chaque camp</li> <li>- Volume des rations</li> <li>- Stocks de produits alimentaires</li> <li>- Stocks de récipients vides (pour vente aux enchères)</li> <li>- Quantités de produits alimentaires et d'articles non alimentaires distribués dans les camps (HCR)</li> <li>- Pertes après livraison</li> </ul>	<p>Rapport mensuel du PAM sur la disponibilité de produits alimentaires</p> <p>Rapport hebdomadaire du PAM sur la situation</p> <p>Rapport mensuel de situation de la SNCR</p>
<b>Santé et nutrition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mortalité maternelle</li> <li>- Taux de malnutrition</li> <li>- Taux de mortalité d'enfants de moins de cinq ans</li> <li>- Taux de mortalité infantile</li> <li>- Taux brut de mortalité</li> <li>- Taux brut de natalité</li> <li>- Couverture des vaccinations</li> <li>- Taux de prévalence et contraceptifs</li> <li>- Taux d'incidence et maladies</li> <li>- Nombre et catégorie de bénéficiaires du programme d'alimentation supplémentaire</li> </ul>	<p>Rapport mensuel sur l'état de santé et de nutrition des réfugiés, SCF (Royaume-Uni)</p> <p>Rapport annuel d'enquête sur la nutrition, SCF (Royaume-Uni)</p> <p>Enquêtes et études ad hoc (par exemple, CDC/Atlanta, octobre 1999)</p>
<b>Aspects démographiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réfugiés dans les camps, par âge et par sexe (y compris naissances, décès, nouveaux arrivants, transferts d'un camp à un autre, etc.)</li> <li>- Nombre de familles par camp (avec localisation par sous-secteur/secteur)</li> </ul>	<p>Base de données du HCR</p> <p>Rapport mensuel de situation de la SNCR</p>

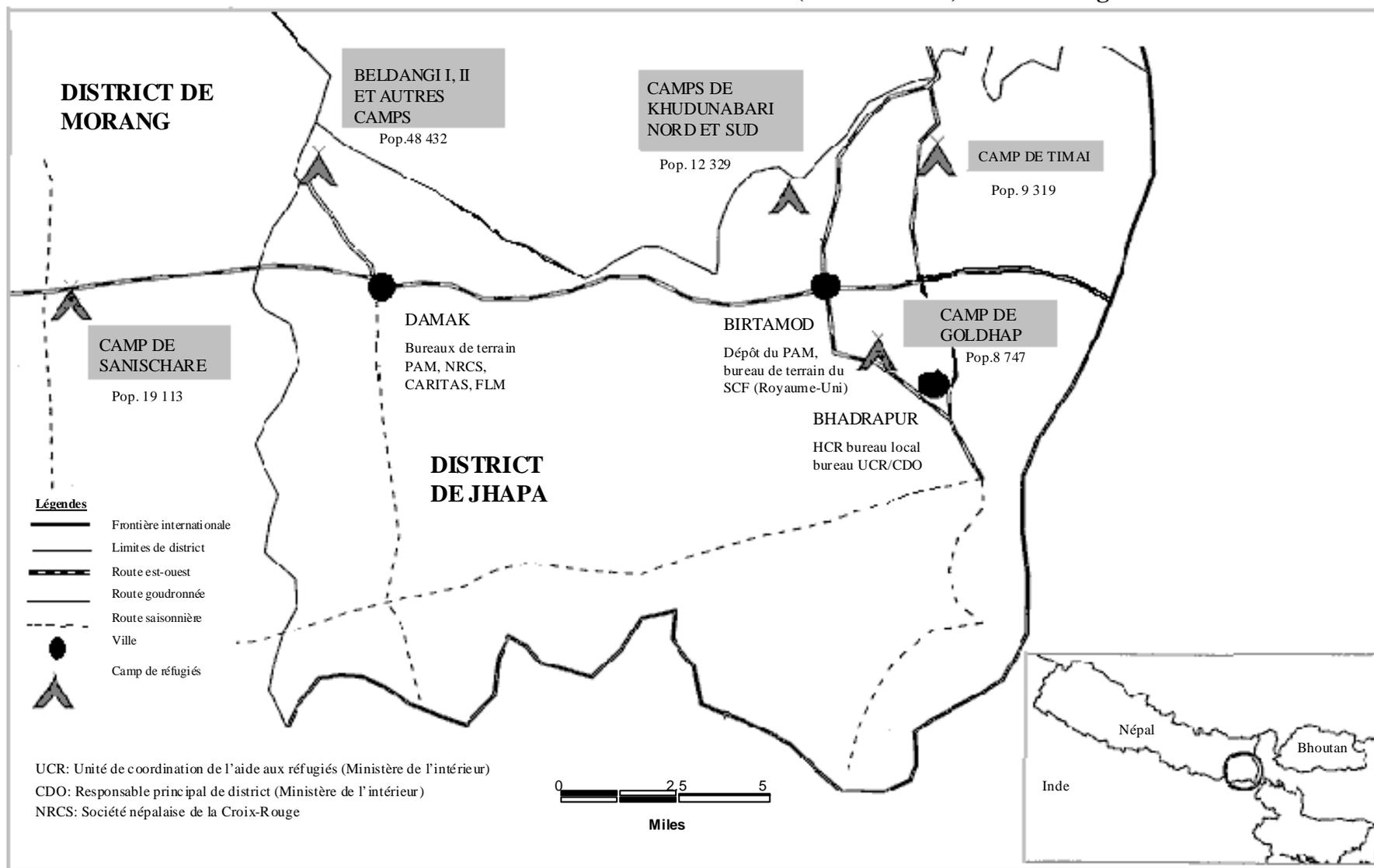


<b>IPSR NÉPAL 6151.01: INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
---

<b>Forme de l'assistance</b>	<b>Principaux indicateurs</b>	<b>Rapports</b>
<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de scolarisation par sexe</li> <li>- Pourcentage de diplômés</li> </ul>	Etats scolaires de CARITAS
<b>Activités supplémentaires génératrices de revenus, formation professionnelle et projet d'horticulture familiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires des activités génératrices de revenus, par sexe</li> <li>- Pourcentage de diplômés de l'enseignement professionnel, par sexe</li> <li>- Bénéficiaires du projet d'horticulture familiale, niveaux de production</li> </ul>	Rapports intérimaires et rapports finals du Forum des femmes réfugiées  Rapport mensuel de situation de CARITAS Rapport sur l'achèvement du projet de CARITAS  Rapport saisonnier de suivi <i>Helen Keller International/SNCR/FLM</i> Rapport semestriel <i>Helen Keller International/FLM</i> Rapport final <i>Helen Keller International/SNCR/FLM</i>



**IPSR 6151.01 - EMBLEMMENT DES CAMPS DE RÉFUGIÉS DANS LES  
DISTRICTS DE MORANG ET DE JHAPA, À L'EST DU NÉPAL, ET  
EFFECTIF DES RÉFUGIÉS INSCRITS EN MARS 2000 (Source: HCR): 97 940 réfugiés au total**



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AMDA	<i>Association of Medical Doctors for Asia</i>
CDC	<i>Centers for Disease Control</i>
FLM	Fédération luthérienne mondiale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SCF	<i>Save the Children Fund</i>
SNCR	Société népalaise de la Croix-Rouge
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

